

Gentlemen of the Legislative Council, and  
Gentlemen of the House of Assembly,

Immediately after my arrival, I made it my duty to visit as much of the country as the regular dispatch of business permitted me to reach in the course of the last summer. Although I derived some local information by doing it, I do not presume to speak to you with confidence of the various measures which might be suggested for the improvement of the Province; I shall therefore confine myself to those points which I consider most immediately important.

Of these, the first is the constitution of the several Courts of Law of the Province. I concur in all that has been expressed in the Message of the late Duke of *Richmond*, to both Houses of the Provincial Parliament, in the month of March, of the year one thousand eight hundred and nineteen, and I therefore again recommend them to your consideration.

I am convinced that great advantage would result to the Province in general, and to its mercantile classes in particular, were the Revenue Laws permanently enacted, or for such a period at least as would ensure confidence to those whose interests in a great measure depend upon the stability of the commercial regulations. I cannot therefore but deem this subject to be highly worthy of your attention.

The improvement of the Agriculture of the Province, and of the Roads and interior communications, I need only name; they are assuredly objects of great moment, and as you have already extended a liberal hand to encourage them, I trust you will continue to give them that support so essentially necessary to their success.

I also recommend to your attention, at an early day, the Laws which have recently expired, or are about to expire, and among these the Militia Laws; that system of constitutional defence is peculiarly adapted to the state of this Province, and the events of the late war have shown how justly the confidence of His Majesty's Government may rest upon it in the day of danger; but the knowledge of what the Canadian Militia is capable, teaches us also the wisdom of watching over it, of holding it in a state of readiness, complete in formation, and respectable in Officers.

The settlement of the Waste Lands, is a subject to which I feel it my duty to point your attention in a particular manner. The great tide of emigration to these Provinces, promises to continue, and the experience of several years has shown the want of some measure to regulate and give effect to this growing strength: many of these people arrive in poverty and in sickness, many also with abundant means; but the settlement of both descriptions is impeded by the want of legislative aid.

While I acknowledge, however, the advantages which this Province may derive from the acquisition of so many thousands of British subjects, I know that *Lower-Canada* possesses in itself an abundant population to settle these Waste Lands, and the yet unconceded Seigniorial Territories: I am aware that there are strong prejudices to overcome, and for that purpose inducements must be held out to make the people spread more widely, such as the erection of Parochial Churches, and the laying out of Roads of access to the distant woodlands.

The subject is of difficult and distant accomplishment, but, in my idea, of the utmost importance to *Canada*.

I am fully sensible of the great trust which His Majesty has been pleased to commit to me, and it shall be the object of my highest ambition to render myself worthy of such distinguished honour. It shall be my constant study to administer the Government according to the Laws, and in equal justice to all classes of His Majesty's subjects. A stranger among you, I have no partialities, no object but the good of the country. All my exertions, and all my attempts, however, must

Messieurs du Conseil Législatif, et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Aussitôt après mon arrivée et lorsque la dépêche régulière des affaires me le permet, je me suis fait un devoir dans le cours de l'Été dernier de visiter autant de parties de ce pays que les circonstances m'ont fourni de loisir de le faire, et quoique par ce moyen j'aie obtenu quelques informations locales, je n'ose pas encore vous parler avec certitude des diverses mesures qui pourroient être suggérées pour l'amélioration de la Province; c'est pourquoï je me bornerai seulement à ces objets que je considère être d'une importance majeure.

Parmi ceux-ci le premier qui se présente est la constitution des diverses Cours de Justice dans la Province. Je concours en tout à ce qui est exprimé à ce sujet dans le Message de feu le Duc de *Richmond* aux deux Chambres du Parlement Provincial dans le mois de Mars mil huit cent dix-neuf, et en conséquence je le recommande de nouveau à votre considération.

Je suis convaincu qu'il résulteroit un grand avantage à la Province en général et à la classe mercantile en particulier, si les Lois du Revenu étoient statuées permanentes, ou du moins pour un espace de tems qui pourroit donner de la confiance à ceux dont les intérêts dépendent en grande partie de la stabilité des Règlemens du Commerce. Je ne puis donc considérer ce sujet que comme très-digne de votre attention.

Il doit suffire pour moi de faire mention seulement des améliorations dans l'Agriculture de la Province et des Chemins et Communications intérieures: ils sont assurément des objets de grande importance, et comme vous avez déjà pourvu avec une main libérale à les encourager, j'espère que vous continuerez à leur donner les secours que leurs succès demandent si essentiellement.

Je recommande en outre à votre attention, dans un aussi bref délai que possible, les Lois qui sont récemment expirées ou qui sont sur le point d'expirer, et entre autres les Lois de Milice; ce système de défense constitutionnelle est particulièrement adapté à l'état de cette Province, et les événemens de la dernière guerre ont démontré combien la confiance du Gouvernement de Sa Majesté doit être bien fondée dans le moment du danger; mais la connoissance de ce que la Milice Canadienne est capable de faire nous apprend aussi la convenance qu'il y a de veiller à sa conservation, de la tenir toujours préparée, complète dans sa formation, et respectable dans le choix de ses officiers.

L'établissement des Terres vacantes de la Couronne est un sujet auquel je considère qu'il est de mon devoir de fixer votre attention particulière. Il paroît que l'émigration très considérable dans ces Provinces continuera à l'avenir, et l'expérience de plusieurs années a démontré le besoin de quelques mesures pour régler et donner effet à cette augmentation de la population: un grand nombre de ces personnes arrivent pauvres et malades, et un grand nombre pareillement avec d'amples moyens; mais l'établissement de ces deux descriptions de personnes est arrêté dans son cours faute d'aide de la part de la Législature.

Néanmoins lors même que je reconnois les avantages que ces Provinces peuvent retirer de l'acquisition de tant de milliers de Sujets Britanniques, je sais que le *Bas-Canada* possède une population suffisamment ample pour établir ces Terres incultes et aussi celles encore non-concédées dans les Seigneuries; je n'ignore pas qu'il y a de forts préjugés à combattre, et à cette fin il faudroit encourager les personnes et les induire à étendre leurs établissemens davantage, tel que d'ériger des Eglises de Paroisses et d'ouvrir des Chemins afin d'avoir accès aux Terres éloignées et encore incultes.

Ce sujet est difficile et ne pourra s'accomplir qu'avec le tems, mais à mon idée il est de la plus grande importance pour le *Canada*.

Je suis bien pénétré de l'importance de la charge qu'il a plu à Sa Majesté de me confier, et l'objet de ma plus grande ambition sera de me rendre digne d'un honneur aussi distingué; mon étude constante sera d'administrer le Gouvernement selon les Lois, et de rendre justice également à toutes les classes des Sujets de Sa Majesté. Étranger parmi vous, je n'ai point de partialités, ni d'autre objet en vue que le bien du Pays; tous mes efforts et toutes mes vues seront néanmoins frustrées si